Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

VOTE
A l'unanimité des présents Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 08 septembre 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 08 septembre 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, , LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE, LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy

Absents ayant donné pouvoir : Julien ROBIN pouvoir à Kévin CARREE , Julie MALHEU pouvoir à Xavier HAMON , Michel TAILLARD pouvoir à Jacques LE POTIER

Absente :
A été nommé secrétaire : Mme. LE HELLOCO Laëtitia

2026-09-02 Lotissement le penher

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à ce jour, il n'y a plus de terrains à commercialiser sur la commune.

La dynamique démographique d'une commune et notamment le nombre de naissances dépendent clairement de la possibilité d'accueillir de nouvelles familles.

Dans le prolongement des réflexions menées l'année passée, il est proposé de démarrer la 1ère tranche du lotissement du Pré du Penher.

Cet aménagement tient compte des contraintes du ZAN, à savoir, la possibilité d'artificialiser un hectare maximum par commune au regard de la répartition de l'enveloppe attribuée à Loudéac Communauté.

Cette 1ère tranche permettrait :

- La viabilisation de 15 lots

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_02-DE

- Réflexion avec Terre d'Armor Habitat pour la construction de 4 logements sociaux
- Aménagement global de la voirie provisoire
- Création d'un cheminement pour connecter le lotissement aux liaisons douces communales
- Aménagement d'un espace d'éco pâturage.

Cout de maitrise d'œuvre : 19 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDER** le cabinet Nicolas pour un coût de 19200€ HT relatif à la maitrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement le penher
-**AUTORISER** Mr Le Maire à signer tout document relatif au lotissement
-**CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 17 septembre 2026

Mairie de LE QUILLIO
22460

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes